

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07.115.B

**Conseil en énergie
partagé : demande de
subvention auprès de
la Région et de
l'ADEME**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015**DELIBERATION
N° 2015.07.115.B**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLERapporteur : **Monsieur ETIENNE****CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
ET DE L'ADEME**

Dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et de son statut de territoire à énergie positive pour la croissance verte, et de sa candidature à l'appel à projet régional Territoire à Energie Positive (TEPOS), le GrandAngoulême souhaite renforcer l'animation auprès des communes. C'est pourquoi le GrandAngoulême propose à ses communes adhérentes un nouveau service : le Conseil en Énergie Partagé (CEP) qui sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Les objectifs pour les communes sont à la fois de réaliser des économies financières sur le budget de fonctionnement, de rénover efficacement le patrimoine bâti, de diminuer la dépendance aux énergies fossiles et/ou non durables, d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

Par délibération n°162 du 2 avril 2015, le conseil communautaire a validé le principe de création du service de CEP, a approuvé la convention type relative à l'adhésion des communes du GrandAngoulême et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes.

Le financement de ce service est intégralement assuré par :

- une participation forfaitaire des communes calculée sur la base d'un coût fixe par habitant ;
- une aide de l'ADEME pour les communes éligibles (moins de 10 000 habitants).
- une subvention de la Région Poitou-Charentes.

Le GrandAngoulême ne participe pas financièrement mais assurera la gestion et la coordination avec l'appui du réseau national des CEP.

Actuellement, sept communes ont délibéré pour adhérer à ce service : Fléac, L'Isle d'Espagnac, Ruelle surouvre, Mornac, La Couronne, Saint-Saturnin et Saint-Michel, ce qui implique un coût de 0,5 € par habitant et par an.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

	dépenses	recettes
salaires chargés de mission + frais administratifs	41 400	
Adhésion au CRER	2 500	
Participation des communes		14 940
Subvention ADEME		24 000
Subvention Région		4 960
TOTAL	43 900	43 900

.../...

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter et déposer une demande de subvention notamment auprès de la Région et auprès de l'ADEME et à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 15 juillet 2015